

## Collecte OMR et collectes sélectives

### C5 - Nombre de communes desservies sur le département

<b>Définition</b>	<b>Nombre de communes sur le département desservies par les services de collecte du territoire considéré ou par le service de collecte concerné</b>	<b>Unité</b> : Nombre de communes  <b>Indicateur calculé aux niveaux</b> :
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départemental</li> <li>• Collectivité</li> <li>• Service</li> </ul>
<b>Déclinaison</b>	<b>Par déchets collectés (type de collecte)</b> : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<b>Exemple</b>	13 communes du département sont desservies par ce service de collecte des OMR, en 2008 (1 commune desservie par ce service ne fait pas partie du département)	
<b>Mode de calcul</b>	Comptage (sans double compte) du nombre de communes sur le département, desservies par un service de collecte.  Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.	